

**Déclaration liminaire à la 67^e session du Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

**Filippo Grandi,
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

Genève, 3 octobre 2016

Monsieur le Président,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

En janvier dernier, lorsque je suis retourné au HCR, j'étais animé par une très grande fierté de revenir dans une organisation m'ayant permis d'acquérir des valeurs et des convictions, en tant que jeune cadre, dans bon nombre de crises graves de l'époque.

J'ai trouvé le même engagement pour des principes et le même dévouement passionné pour les réfugiés. Je me suis également rendu compte que de profonds changements avaient eu lieu. Lorsque je partais du HCR en 2004, le nombre de réfugiés baissait considérablement, bon nombre de conflits des années 1990 arrivant à leur terme. Cette année-là, 1,5 million de réfugiés avaient pu retourner chez eux. L'année dernière, par contre, seulement 200 000 ont pu le faire. Comme vous venez d'entendre, le nombre de réfugiés et de déplacés internes dans le monde a atteint plus de 65 millions aujourd'hui.

L'établissement et la consolidation de la paix sont devenus plus difficiles, et les barrières morales et juridiques établies pour atténuer l'impact de la guerre sur les civils sont de plus en plus délibérément franchies chaque jour, et avec plus d'impunité. Ce n'est pas une coïncidence si la plus grave crise de déplacement continue d'être la crise syrienne. Les mots nous manquent pour décrire la mort, les destructions et les souffrances volontairement infligées aux civils par les parties au conflit, alors que les États ayant le pouvoir d'arrêter la guerre sont tout simplement incapables de s'accorder pour le faire.

Dans le même temps, les parties à d'autres conflits tuent et terrorisent des civils. Au Yémen, où la guerre fait rage, plus de la moitié de la population souffre de l'insécurité alimentaire. Les infrastructures sont détruites et le système de santé est au bord de l'effondrement. Au Soudan du Sud, cinq ans après la naissance de ce pays, 1 million de personnes ont traversé les frontières pour chercher refuge dans les pays voisins. Plus d'un million et demi de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, et la liste continue.

Distingués délégués, les générations futures nous jugeront sévèrement sur notre incapacité collective à prévenir et à résoudre les conflits, et à protéger les personnes des conséquences de la guerre.

Le déplacement forcé se déroule dans un contexte plus large dans lequel les gens se déplacent plus rapidement, sur des distances plus longues et pour des raisons plus complexes, et dans la proportion la plus importante dans l'histoire. L'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement, le changement climatique, l'inégalité, l'exclusion et la mauvaise gouvernance expliquent la mobilité d'aujourd'hui. L'apatridie est l'une des causes profondes et l'un des résultats du déplacement forcé. Les conflits prennent de plus en plus des dimensions régionales, posant divers problèmes de sécurité.

La proximité par rapport aux zones en guerre semble être le principal facteur de partage des responsabilités dans l'accueil des réfugiés. Neuf réfugiés sur dix vivent dans des pays en développement et l'impact créé par cette situation sur les États et les communautés concernés est énorme. Comme nous l'avons vu l'année dernière en Europe, lorsque plus d'un million de personnes sont arrivées par mer, l'insuffisance d'appui aux pays d'accueil et dans les pays d'origine et l'absence de perspectives de solutions amènent un nombre croissant de personnes à rechercher la protection plus loin.

Dans ce contexte triste, l'accès à la protection est très souvent remis en cause. On assiste à la fermeture des frontières ou aux restrictions d'accès. Des personnes cherchant refuge sont renvoyées dans des zones de conflit. Des populations sont prises au piège dans des zones assiégées, sans être en mesure de partir.

Ceux qui réussissent à se mettre en sécurité sont souvent laissés en marge. Ils s'efforcent de survivre et de s'intégrer dans les communautés d'accueil. Certains pays qui accueillent des réfugiés depuis longtemps exercent de plus en plus de pressions sur ceux-ci pour qu'ils retournent chez eux, dans des circonstances où la décision de rentrer dans leur pays est loin d'être volontaire, et où leur sécurité et leur capacité de reconstruire leurs vies ne peuvent être garanties.

Le droit à l'asile, ainsi que les valeurs de tolérance et de solidarité qui le sous-tendent, sont très souvent remis en question par la xénophobie, la rhétorique nationaliste et les discours politiques établissant des liens entre les réfugiés et les problèmes de sécurité et le terrorisme. L'arrivée massive de réfugiés et de migrants a créé la panique et l'instabilité politique dans les pays du Nord, alimentées par des politiciens irresponsables. Dans bon nombre de pays, y compris ceux pouvant s'enorgueillir d'une tradition de protection des réfugiés et des droits de l'homme, les restrictions contenues dans les lois régissant l'asile sont appliquées.

Le principe qui veut que les réfugiés soient une question à caractère international, nécessitant une réponse basée sur la coopération et la solidarité, a été gravement compromis partout, du fait que les États européens n'ont pas pu mettre efficacement en œuvre une réponse commune à la crise de l'année dernière. En l'absence d'approches bien gérées, le chaos a prévalu, et certains

États comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suède ont reçu un nombre disproportionné de personnes alors que d'autres fermaient leurs portes. Des restrictions ont inévitablement suivi, les États ayant, de manière inquiétante, insisté pour tenir les gens loin des frontières européennes, y compris les personnes ayant des besoins urgents de protection. Jusqu'ici, les réponses à notre appel de recevoir plus de réfugiés par des voies légales ont été modestes. La relocalisation à l'intérieur de l'Europe a été très limitée. Les déséquilibres persistent, de plus en plus de barrières sont installées, et la Grèce et l'Italie sont les plus affectées par les mouvements de populations à travers la Méditerranée.

Monsieur le Président,

Ce sombre tableau ne reflète pas toute la réalité. La plupart des États limitrophes des zones de conflit gardent leurs frontières ouvertes aux réfugiés. Le régime international de protection des réfugiés continue d'être le fondement de la réponse des États, et bon nombre s'efforcent réellement de trouver le moyen de concilier leurs obligations internationales avec leurs préoccupations internes au plan social, économique et sécuritaire.

Nous devons vivement remercier les pays et communautés d'accueil demeurés constants dans leur hospitalité, leur solidarité et leur appui envers des millions de demandeurs d'asile et de réfugiés, leur fournissant souvent les articles de première nécessité et les moyens de stabilité, malgré les dures conditions locales.

Il est également de plus en plus reconnu que n'a pas été appropriée, la réponse aux crises de déplacement massif, qui devrait être aussi solide que la protection des réfugiés. Se fait sentir la nécessité de nouvelles approches allant au-delà des modèles humanitaires classiques pour, enfin de compte, engager solidement les principaux acteurs du développement.

Le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies ait solidement mis l'accent sur les réfugiés et les migrants prouve que le déplacement forcé a finalement été placé en avant-plan, comme l'un des défis majeurs d'aujourd'hui dans le monde. La Déclaration de New York, adoptée il y a deux semaines par l'Assemblée générale, offre une puissante plate-forme de changement. Elle montre clairement que les crises de réfugiés ne peuvent être gérées par un seul État, et lance un appel en faveur d'une réponse internationale collective et prévisible, basée sur la solidarité et le partage des responsabilités. Je me suis réjoui des termes forts utilisés au sujet du fondement du régime international de protection, en particulier de la valeur pérenne de la Convention de 1951, de son protocole de 1967 et des instruments régionaux pertinents.

Qu'est-ce que cela signifie pour le HCR ?

En janvier, j'ai lancé un processus de réflexion, impliquant des collègues au Siège et sur le terrain. Nous avons analysé le contexte actuel et discuté des priorités devant déterminer les orientations stratégiques du HCR au cours des cinq prochaines années. Une importance particulière a été accordée à l'écoute

des points de vue des jeunes fonctionnaires. J'ai également tiré beaucoup d'inspirations et d'idées de mes visites sur le terrain.

Au fur et à mesure que nous progresserons dans ce processus, nous tiendrons compte du point de vue des différentes parties prenantes, dont les États. Pour l'instant, permettez-moi de vous communiquer les principaux éléments issus jusqu'ici de nos discussions, qui m'ont permis d'arrêter mes décisions au cours des neuf premiers mois de mon mandat. Nous avons identifié cinq orientations principales qui, même si elles ne couvrent pas l'intégralité de notre travail, représentent les principaux domaines d'intérêt stratégique.

Tout d'abord, et cela est très fondamental, nous allons être plus profonds et plus fermes dans la manière de nous exprimer et d'agir pour que les principes et normes de protection soient au centre des réponses au déplacement forcé, à l'apatridie et aux crises humanitaires. Notre engagement, même dans les circonstances les plus défavorables, doit être guidé par cet objectif fondamental, à savoir sauver et préserver des vies et protéger les droits. Le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection vous parlera plus en détail de ces questions, mais je vais relever quelques éléments importants.

Assurer la protection, dans la pratique, signifie apporter un appui concret aux pays s'efforçant de s'acquitter de leurs responsabilités, malgré les défis politiques et sécuritaires, comme nous l'avons fait au mois de juin, en aidant le Gouvernement nigérian à organiser le Dialogue régional pour la protection dans la région du Lac Tchad.

Il s'agit également de mettre au point des réponses aux nouveaux défis de protection et aux causes de déplacement, comme nous le faisons avec des États, la société civile et des partenaires, lorsque des gens fuient les violences dans le Triangle nord de l'Amérique centrale. Dans ce contexte, je salue la Déclaration de San José, adoptée en juillet.

Nous sommes prêts à coopérer avec les institutions et les États membres de l'Union européenne pour mettre au point des outils pour une approche partagée, organisée, humaine et fondée sur des principes, en vue de la gestion des personnes cherchant l'asile en Europe.

Dans de nombreuses opérations, assurer la protection signifie également aider les gouvernements à fournir des services comme l'enregistrement et l'établissement de documents, la protection de l'enfant, l'aide juridique, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre, et la satisfaction des besoins des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres personnes ayant des besoins spécifiques. Cela signifie aussi souvent apporter de l'appui technique et s'engager directement dans des secteurs comme la santé, les abris, l'éducation et les moyens d'existence. Nous redoublons également nos efforts pour promouvoir l'égalité entre les sexes, éliminer les discriminations fondées sur le sexe, et responsabiliser les femmes et les filles, en nous inspirant des résultats d'une étude sur l'égalité entre les sexes.

Une présence opérationnelle solide et un contact direct et régulier avec les communautés que nous servons sont indispensables pour comprendre les besoins et les risques, et mobiliser des réponses efficaces. C'est d'ailleurs ce qui explique notre engagement concernant la participation. Nous renforçons les mécanismes de responsabilité, notamment par notre politique et nos outils relatifs à l'âge, au genre et à la diversité. À cet égard, nous saluons l'accent solide mis sur la participation des jeunes et leur responsabilisation, tel qu'il ressort de la Conclusion que vous allez par la suite adopter officiellement cette semaine.

Nous continuerons à contribuer aux progrès vers des solutions pratiques, politiques et juridiques pour la protection des personnes déplacées à cause du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles, reconnaissant qu'il s'agit là d'importants facteurs de déplacement dans le monde.

Notre deuxième orientation stratégique pourrait sembler paradoxale dans un contexte mondial où les conflits deviennent de plus en plus complexes et insolubles. Toutefois, j'ai l'intime conviction que nous avons le devoir impérieux - et pour le HCR, une obligation imposée par son mandat -, de rechercher et d'appliquer des solutions pouvant permettre aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides de revendiquer et d'obtenir pleinement leur appartenance à la société, et de se construire un avenir stable.

Cela signifie intégrer une approche orientée vers les solutions dès le déclenchement d'une crise, renforcer l'autonomie, les connaissances et les compétences, et mobiliser les acteurs ayant la capacité et les outils permettant de s'attaquer aux causes des déplacements.

Il y a de l'espoir. Au cours des cinq dernières années, plus d'un quart du million de réfugiés sont par exemple rentrés en Côte d'Ivoire.

Malgré le revers de la nuit dernière, les négociations de paix en Colombie ont substantiellement rapproché ce pays de la fin d'un des plus vieux conflits du monde et des solutions pour près de 7,5 millions de personnes déracinées à l'intérieur et à l'extérieur du pays. J'ai pu personnellement apprécier ces opportunités lorsque j'ai visité la Colombie et l'Équateur il y a quelques mois. Nous espérons que les dirigeants colombiens garderont le cap dans ce qui, indubitablement, va être un moment difficile.

Nous avons observé des progrès substantiels vers la démocratie et la stabilité au Myanmar, ayant ouvert la voie – pour commencer par cet élément – à de réelles possibilités de retour pour les réfugiés qui avaient fui la répression politique et les violences ethniques dans le Sud-Est du pays.

Un défi plus important consiste à résoudre le problème de déplacement forcé dans des contextes fragiles, où une résolution définitive des conflits n'a pas encore eu lieu. Même dans de telles situations, nous devons déployer plus d'efforts. S'il s'agit là d'une responsabilité incombant à titre principal aux gouvernements, un soutien international bien conçu et visant à assurer un

retour sûr, digne et durable, et à s'attaquer aux causes des déplacements peut être un catalyseur important.

Le cas de l'Afghanistan est illustratif à cet égard : les efforts visant à stabiliser le pays et à promouvoir son développement institutionnel et économique – devant être discutés cette semaine à Bruxelles – ne seraient pas tout à fait efficaces s'ils ne tiennent pas compte de l'appui et des solutions pour des millions d'Afghans restés déracinés. Il faudra également assister les personnes ayant choisi de rentrer volontairement - c'est-à-dire réellement, sans pression extérieure - des pays d'asile, et renforcer l'appui aux États généreux, en particulier l'Iran et le Pakistan, qui abritent les réfugiés ayant encore besoin de la protection internationale. En Afghanistan, les mesures à prendre varient de la réintégration à long terme des personnes retournées à l'appui au Gouvernement pour gérer et résoudre le problème de déplacement interne.

En Somalie également, la voie vers la stabilité et la prospérité demeure difficile. Si des progrès sont réalisés, des solutions doivent être trouvées pour des centaines de milliers de Somaliens déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou en exil dans la région. Nous avons travaillé avec les Gouvernements du Kenya et de la Somalie pour gérer la situation complexe des camps de Daadab. Il est important que la composante rapatriement demeure volontaire et qu'elle soit soutenue par des mesures de réintégration plus vigoureuses en Somalie. Toutefois les solutions doivent aller au-delà de Daadab. Cela étant, j'ai nommé M. Mohamed Abdi Affey comme Envoyé spécial pour la situation des réfugiés somaliens, en vue d'intensifier la recherche de solutions pour ceux-ci aux plans national et régional.

Nous allons également continuer à travailler avec les États et d'autres partenaires pour étendre d'une manière significative l'accès aux solutions dans les pays tiers pour les réfugiés, notamment par la réinstallation et les voies complémentaires d'admission, compte tenu des engagements pris par les États en 2016, y compris au Sommet des dirigeants pour les réfugiés, convoqué par le Président Obama.

Je suis entièrement engagé à poursuivre la campagne visant à mettre fin à l'apatridie, lancée par mon prédécesseur il y a deux ans, compte-tenu du fait qu'environ 10 millions de personnes à travers le monde sont toujours sans nationalité. Nos efforts ont considérablement été renforcés par des initiatives régionales comme les Déclarations d'Abidjan et du Brésil. L'année dernière, des dizaines de milliers de personnes ont acquis la nationalité ou ont vu leur nationalité confirmée par diverses initiatives importantes. Les efforts collectifs en vue d'améliorer l'enregistrement des naissances et des mariages ont également réduit le risque d'apatridie pour les enfants syriens nés en exil.

Notre troisième engagement stratégique consiste à continuer de renforcer et d'étendre notre capacité et notre expertise pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. En 2015 et 2016, nous avons effectué plus de 700 déploiements d'urgence sur le terrain – un chiffre sans précédent – et avons mobilisé des stocks de nos sept centres de stocks mondiaux, dont deux

nouveaux centres régionaux créés cette année, grâce à de nouveaux investissements.

Nous continuons à gérer un nombre important de crises à grande échelle. Certaines sont récurrentes comme au Soudan du Sud, qui était déjà une situation d'urgence à la suite de la crise déclenchée en fin 2013, et qui connaît aujourd'hui une recrudescence des combats depuis le mois de juillet. En août, nous avons également renforcé notre opération au Nigéria, compte tenu du fait que la réponse à la crise interne de déplacement dans le Nord-Est du pays nécessitait une importante injection de ressources. Je voudrais en particulier attirer votre attention sur l'Iraq où des centaines de milliers de personnes pourraient être déplacées au cours des prochains jours et des prochaines semaines par les opérations militaires à Mossoul et autour de cette ville, et où les préparatifs interinstitutions sont entravés par une grave pénurie de ressources financières.

La quatrième orientation principale est la ferme résolution à obtenir l'engagement des acteurs du développement dans la gestion des déplacements forcés et de l'apatridie, domaines dans lesquels nous avons observé d'importants progrès.

Le consensus se réalise de plus en plus – et Distingués délégués, cela pourrait être un véritable facteur de changement – que les investissements pour le développement doivent jouer un rôle central dans la gestion du problème de déplacement et l'établissement de bases pour les solutions. Le principe de l'universalité, prévu dans l'Agenda 2030 relatif aux Objectifs de développement durable, offre une puissante plate-forme d'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans les plans de développement.

À cet égard, la Banque mondiale, sous la direction du Dr Jim Kim, suit une voie décisive et visionnaire. Nous avons renforcé notre partenariat avec la Banque, avec notamment des études régionales et des plans d'action nationaux au Moyen-Orient, dans les Grands Lacs, dans la Corne de l'Afrique et dans le Bassin du Lac Tchad.

Un nouvel instrument de prêt à des conditions favorables, que la Banque mondiale a mis au point avec la Banque islamique de développement et les Nations Unies, joue déjà un rôle important dans la mobilisation de l'aide au développement en faveur des réfugiés syriens et des pays et communautés d'accueil dans la région MENA. Le nouveau mécanisme mondial de prêt, récemment lancé à New York et conçu pour étendre les arrangements concessionnels aux pays à revenu intermédiaire abritant d'importantes populations de réfugiés, est un mécanisme révolutionnaire.

La collaboration avec le PNUD s'est également renforcée par les Plans régionaux réfugiés et résilience pour les réfugiés syriens, mis en œuvre en partenariat avec des pays d'accueil, comme la Jordanie, le Liban et la Turquie, dont les efforts méritent en particulier d'être loués.

Nous ne devons pas oublier que plus de la moitié d'enfants réfugiés d'âge scolaire ne vont pas à l'école, et que dans beaucoup de pays, le non-accès aux

moyens d'existence et au marché du travail place les réfugiés dans une situation d'extrême dépendance. Avec un cadre politique approprié, notamment l'accès à l'éducation, la liberté de déplacement et les possibilités de moyens d'existence ainsi que des investissements appropriés, les réfugiés et les déplacés internes peuvent contribuer au développement de leurs communautés d'accueil et devenir d'importants acteurs socio-économiques.

En collaborant avec des agences du développement et des institutions financières, nous constituons une base de données pour soutenir l'inclusion des réfugiés dans les services nationaux et les plans de développement comme j'ai récemment vu en Ouganda. Plusieurs pays d'accueil ont déjà pris des mesures positives dans ce sens. Dans ce contexte, nous menons également activement des partenariats avec l'OIT et l'OCDE en vue d'étendre l'accès des réfugiés au travail sûr et décent ainsi qu'aux possibilités économiques.

Dans le cadre de notre cinquième et dernière orientation stratégique, nous entendons travailler d'une manière plus systématique sur tous les aspects du déplacement. Pour être clair, cela signifie que nous sommes fermement engagés à travailler d'une manière plus décisive et prévisible pour les déplacés internes, en collaboration avec l'OCHA et d'autres partenaires, dans le cadre des mécanismes de coordination établis.

Nous avons déjà renforcé notre capacité, notamment par de nouvelles orientations et par la redynamisation des groupes sectoriels compétents. Toutefois, nous devons encore déployer des efforts. Notre engagement en faveur des déplacés internes est encore inégal à travers les opérations, et notre structure budgétaire et nos processus financiers peuvent nous amener à classer comme non prioritaires les opérations pour les déplacés internes. Quelquefois, nous hésitons beaucoup pour nous engager. C'est ainsi que j'ai demandé au Haut Commissaire Assistant chargé des opérations de mener une étude sur les réponses pour les déplacés internes dans le monde, en vue de mieux comprendre les changements à apporter pour rendre notre engagement plus cohérent et plus prévisible.

Monsieur le Président,

Ces cinq principales orientations seront sous-tendues par un engagement renforcé pour des partenariats et des alliances, déterminé par les résultats du Sommet humanitaire mondial. Avec les organismes du système des Nations Unies, nous mobilisons nos forces et nos avantages comparatifs. Les partenariats avec les ONG demeurent indispensables. Elles sont les principales interlocutrices dans la définition et la mise en œuvre des priorités stratégiques. Le travail avec et pour les acteurs nationaux (conformément aux engagements pris dans le cadre du « Grand compromis ») continue d'être au centre de notre action. L'année dernière, nous avons confié 38 % de notre budget à 938 partenaires, dont plus de deux tiers étaient des autorités ou des ONG nationales. Nous souhaitons accélérer davantage cette tendance.

Il est de plus en plus reconnu que le déplacement forcé est un défi mondial pour lequel nous devons mobiliser une gamme d'acteurs plus large. C'est ainsi que nous devons, entre autres, collaborer d'une manière plus décisive que par le passé avec le secteur privé. Je salue vivement le fait que des particuliers et des entreprises sont de plus en plus des partenaires visibles et de premier plan. Ils sont souvent bien placés pour susciter un changement de politique et influencer l'opinion publique. Entre autres efforts, je loue l'engagement récemment pris par M. George Soros d'investir 500 millions de dollars E.-U. dans des entreprises, des start-ups et d'autres initiatives lancées par des réfugiés et des migrants. Il montre que les entreprises apportent, non seulement de l'argent, mais également de l'expertise technique, de la créativité et de l'innovation. Distingués délégués, ce type d'engagement peut être un autre puissant facteur de changement.

Monsieur le Président,

Mon prédécesseur, M. António Guterres a laissé une organisation solide et efficace après l'avoir dirigée pendant 10 ans. Permettez-moi de lui rendre un vibrant hommage pour avoir conduit le HCR avec une compétence et une humanité exceptionnelles, à une période marquée par des défis sans précédent, et pour y avoir laissé un excellent groupe de haut responsables, parmi lesquels la Haut Commissaire Adjointe, Mme Kelly Clements et les Hauts Commissaires Assistants, M. George Okoth-Obbo et M. Volker Türk. Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier tous les membres du Comité supérieur de gestion pour leur dévouement, et pour l'appui efficace et patient qu'ils m'apportent chaque jour.

En nous appuyant sur le travail de mon prédécesseur, nous avons identifié un certain nombre de domaines dans lesquels nos capacités et nos systèmes internes ont besoin d'être renforcés pour nous permettre de suivre d'une manière décisive les principales orientations que je viens de décrire. Par la suite cette semaine, la Haut Commissaire Adjointe en parlera davantage, raison pour laquelle je vais juste relever quelques points importants.

Nos processus internes sont devenus lourds et le respect des multiples instructions détourne l'attention de notre engagement direct avec des personnes. Il est extrêmement urgent de renforcer les procédures, les processus et les autres outils de gestion et de veiller à garder les normes les plus élevées de responsabilité.

Nous allons revoir nos processus de planification et d'allocation des ressources, pour y incorporer des éléments pluriannuels inspirés des projets pilotes déjà en cours, et récompenser des investissements dans les solutions. Nous entamerons bientôt la révision de notre système de gestion axé sur les résultats pour mettre au point un cadre simplifié. Nous renforçons et améliorons également nos dispositifs de contrôle.

Dans le même temps, nous veillerons à plus d'efficacité dans le cadre du « Grand compromis », en travaillant avec d'autres organismes pour l'évaluation des besoins, l'harmonisation et la simplification des critères d'établissement de

rapports, ainsi que la réduction des dépenses d'approvisionnement et de logistique.

Parallèlement, nous avons commencé à rationaliser nos processus de conception des politiques pour réduire au minimum le volume d'orientations normatives fixées pour le terrain. Nous avons commandé une étude des trois villes-siège et des centres régionaux de service, pour évaluer dans quelle mesure les fonctions qui y sont exécutées cadrent avec nos orientations stratégiques et apportent le meilleur appui possible aux opérations sur le terrain.

Je suis particulièrement disposé à continuer d'investir dans notre proximité par rapport aux réfugiés et à d'autres personnes relevant de notre compétence, grâce à un réseau de 464 bureaux dans 129 pays, souvent situés dans des zones reculées, inaccessibles et dangereuses. Rappelez-vous que près de la moitié de notre personnel sur le terrain vit et travaille aux endroits à haut risque, raison pour laquelle nous continuerons à réaliser beaucoup d'investissement dans la gestion des risques sécuritaires. À cet égard, je voudrais louer en particulier le courage et le dévouement de nos collègues, fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont deux ont perdu la vie d'une manière tragique dans des attaques ayant eu lieu l'année dernière à Mogadiscio.

Nous poursuivrons la créativité et l'innovation, reconnaissant que les nouvelles technologies, les nouvelles idées et les nouvelles approches doivent jouer un puissant rôle dans la quête de protection et de solutions. Nous allons accélérer l'important travail déjà effectué. Nous entendons passer à la vitesse supérieure, en élargissant la gamme de nos partenaires, en particulier dans le secteur privé, et en intégrant d'une manière plus apparente l'innovation dans nos opérations.

Je voudrais souligner deux principaux domaines d'innovation. Le premier consiste à étendre l'accès des réfugiés à la technologie du téléphone mobile et à Internet. Pour bon nombre de réfugiés, la connectivité est un outil essentiel de protection, sans lequel leur capacité d'avoir accès à des informations vitales, de communiquer avec les personnes qui leur sont chères, de développer des aptitudes fondamentales et de rester en contact avec la communauté dans son ensemble serait substantiellement réduite.

Le second consiste à renforcer de manière significative les interventions en espèces. Notre objectif est d'institutionnaliser pleinement ce type d'intervention d'ici à 2020. À cet effet, nous mettons en place des systèmes solides d'appui. Nous utilisons déjà des espèces dans plus de 60 pays, allant des subventions multifonctionnelles à l'appui sectoriel. Les espèces deviennent un élément clé d'interface avec les réfugiés et les personnes déplacées, d'où la nécessité pour les donateurs de soutenir les activités du HCR en matière d'intervention en espèces, et pour le HCR de les mener efficacement, en coopération étroite avec d'autres acteurs. Nous discutons avec nos partenaires, en particulier le PAM et l'UNICEF, sur la manière d'améliorer les dispositifs communs de transfert monétaire pour éviter les chevauchements et réduire les coûts.

Nous devons également investir dans le renforcement des capacités en matière de collecte, de gestion et d'analyse des données, ainsi que d'enregistrement et de biométrie, qui sont tous d'importants outils de protection et qui sont indispensables pour mettre au point une base de données pour l'engagement des acteurs du développement.

Enfin, sur la base de notre Stratégie en matière de ressources humaines, qui définit la vision permettant de relever les principaux défis en la matière au cours des cinq prochaines années, nous continuerons à investir dans nos effectifs qui se chiffrent à plus de 15 000 personnes, soit une augmentation de 50 % par rapport à la situation d'il y a cinq ans. Un tiers de ces personnes travaille dans le cadre d'arrangements pour le personnel associé. Le profil du personnel évoluera pour incorporer de nouvelles expertises et de nouvelles compétences. Nous allons renforcer le détachement interinstitutions, comme moyen de renforcer les partenariats. Nous travaillons activement pour une plus grande égalité entre les sexes, une plus grande diversité et une plus grande inclusion.

J'aurais évidemment manqué à mon devoir si je ne soulignais par le fait que la conception des orientations stratégiques que je viens de décrire et des outils de gestion qui les appuient nécessitent d'importantes contributions financières. Nous apprécions et valorisons l'appui solide que les donateurs apportent au HCR, et qui s'est traduit par une augmentation de nos budgets annuels pour répondre aux crises des cinq dernières années, et par une augmentation significative cette année, dont je suis particulièrement reconnaissant.

Toutefois, les fonds disponibles pour le HCR en 2016 se situent actuellement à 3,76 milliards de dollars E.-U., soit seulement 50 % du total des besoins financiers, donc un chiffre légèrement supérieur aux 42 % atteints par les appels humanitaires globaux. Est encore plus inquiétant, l'écart important dans les niveaux de financement entre les opérations, celles situées en Afrique étant en particulier faiblement financées. D'importantes situations de déplacements internes comme en Somalie, au Soudan du Sud et en République centrafricaine sont financées à moins de 20 %, tandis que nos opérations en Syrie et en Europe, grâce aussi à la Conférence de Londres, sont financées à 53 %. Une telle disparité est inacceptable et j'exhorte les donateurs à la corriger de toute urgence.

Monsieur le Président,

Le Sommet du mois dernier à New York a permis de reconnaître d'une manière décisive que la coopération est au centre du régime de protection des réfugiés, et de placer, pour la première fois depuis des décennies, la question des réfugiés au centre de l'agenda international.

Si les migrants et les réfugiés appartiennent à des catégories distinctes – les réfugiés étant incapables de retourner chez eux à cause des conflits ou des persécutions, et ayant de ce fait un statut juridique particulier –, les deux groupes sont dans la pratique affectés par bon nombre de facteurs communs, comme les causes profondes, l'exploitation par les passeurs et les trafiquants, les risques pour leurs vies lors du voyage et la montée de la xénophobie.

Au-delà de son engagement constant à s'acquitter de ses responsabilités pour les réfugiés, les personnes retournées, les déplacés et les apatrides, le HCR est disposé à contribuer au travail nécessaire pour relever ces défis communs. À cet égard, je salue l'entrée de l'Organisation internationale pour les migrations dans la famille des Nations Unies et souhaite que notre collaboration se renforce.

La Déclaration de New York offre une puissante plate-forme de changement dans la manière dont la communauté internationale entend s'engager dans l'avenir en cas de crise de réfugiés, et je tiens à remercier le Secrétaire général M. Ban Ki-Moon pour l'héritage important qu'il laisse avec ce précieux résultat et pour l'appui qu'il apporte au HCR depuis des années. Le Cadre d'action global pour les réfugiés qui accompagne la Déclaration établit pour la première fois un modèle pour la mise en œuvre. Je suis honoré que vous ayez demandé au HCR de l'entreprendre et de l'élaborer.

Cette tâche sera l'une de nos principales activités au cours des deux prochaines années. Nous sommes prêts à commencer immédiatement. Pour cela, j'ai mis en place une équipe dévouée, dans un premier temps dirigée par M. Daniel Endres, Directeur de la Division des relations extérieures. Nous travaillerons étroitement avec les États, les Nations Unies et d'autres organisations internationales, y compris le CICR et le mouvement de la Croix-Rouge, les ONG et la société civile, des universitaires et des milieux d'affaires pour appliquer ce cadre à des situations spécifiques et nous inspirer de cette expérience pour concevoir d'ici à 2018 le Pacte mondial pour les réfugiés.

Ce moment est historique et plein de possibilités que nous devons collectivement saisir et traduire en actes concrets pour soutenir les réfugiés et les communautés et États d'accueil, en reconnaissant que ces États produisent un bien public mondial et que la communauté internationale a l'obligation de les aider à s'acquitter de cette responsabilité.

Monsieur le Président,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je vous ai énoncé les principales orientations que le HCR se propose de suivre pendant mon mandat, et indiqué la manière dont nous entendons exploiter les possibilités qu'offre la Déclaration de New York.

Toutefois, notre capacité de le faire repose sur notre engagement, notre collaboration et notre détermination à empêcher que les conflits ne se développent et ne s'aggravent pour devenir des catastrophes humanitaires ; à user de tous les moyens possibles pour mettre fin aux attaques horribles que nous observons au quotidien sur des civils ; à veiller à ce que le droit à l'asile et les droits pendant l'asile soient respectés ; et à prendre la détermination de trouver des solutions politiques aux crises qui causent autant de souffrances humaines.

Les défis à relever sont énormes, mais – et je suis convaincu – ils peuvent être relevés, si nous partageons les responsabilités à ce sujet. Pour ce faire, il faut de l’engagement, du dévouement et du courage dépassant le cadre de cette salle. Il est donc temps d’aller vers les volontaires qui ont manifesté leur solidarité lors du déroulement des crises, les organisations confessionnelles et les chefs religieux qui montrent l’exemple par leur humilité, leur compassion et leurs actions concrètes, les entreprises privées et les petites structures qui font des dons, créent des emplois et proposent des idées ; les réfugiés et les apatrides qui se lèvent pour raconter leur histoire ; et surtout les dirigeants politiques, les acteurs de sécurité et les organismes de développement qui disposent des outils et de l’influence nécessaires pour s’attaquer aux causes des conflits et des déplacements.

Je suis toujours animé par les principes, les valeurs et la passion qui m’ont amené, il y a plus de trois décennies à travailler pour les réfugiés. Vous pouvez compter sur mon engagement personnel et l’engagement de mes collègues du HCR.

Nous sommes prêts à travailler avec vous pour relever l’un des plus grands défis de notre temps.

Je vous remercie.